



# VIE

---

# PROFESSIONNELLE

---

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la Fédération Française des Diabétiques (FFD) ou de l'Association des Jeunes Diabétiques (AJD) ainsi que la médecine du travail

## LE CHOIX D'UNE PROFESSION DEMANDE UNE CERTAINE REFLEXION

---

En règle générale, le diabète ne limite pas le choix du métier. Pour pouvoir gérer son diabète et son activité de manière idéale et en toute sécurité, deux questions sont toutefois importantes :

- La profession ou le poste de travail désiré vous permet-il de surveiller votre glycémie, de prendre de l'insuline, de manger un en-cas de manière libre et flexible?
- Les activités réalisées peuvent-elles être dangereuses (pour vous ou autrui) en cas d'hypoglycémie?

Certaines personnes vivant avec le diabète peuvent malheureusement faire face à des discriminations dans leur activité professionnelle. Il existe des articles de lois pour les protéger. Vous n'êtes pas dans l'obligation légale d'informer votre employeur de votre diabète lors de l'entretien d'embauche. Il est toutefois recommandé d'être honnête à ce sujet. Si votre employeur ou futur employeur vous pose des questions sur votre santé, nous vous conseillons de lui décrire la situation, afin que vos rapports soient basés sur des liens de confiance. Après l'engagement, il est important de tenir au courant au moins un collègue proche pour des raisons de sécurité et pour éviter diverses incompréhensions (en cas d'hypoglycémie, par exemple).

L'équipe soignante de diabétologie peut être un soutien dans cette étape de vie. N'hésitez pas à la solliciter si vous en ressentez le besoin.

## EN RAISON DU STATUT DE PERSONNE DIABETIQUE, DES TEXTES INTERDISSENT L'ACCES A CERTAINS METIERS AUX PERSONNES DIABETIQUES.

---

La Fédération Française des Diabétiques œuvre pour la mise à jour de ces textes et leur adaptation à l'évolution des traitements. Voici une liste non exhaustive :

- Personnel navigant technique (aéronautique civile)
- Contrôleur de la navigation aérienne
  - Aiguilleur du ciel
  - Contrôleur de la navigation aérienne
  - Contrôleur d'aérodrome
  - Instructeur contrôleur aérien
- Personnel des armées (et certaines écoles militaires)
- Fonctions de sécurité : réseau ferré national
- Marin
- Personnel Navigant Commercial (PNC) et technique (PCT)
  - Pilote d'avion
  - Pilote de ligne aérienne
  - Pilote d'hélicoptère
- Police Nationale
- Gendarmerie
- Douanes (branche surveillance)
- Officiers des Haras Nationaux
- Corps des ingénieurs, Ingénieurs des Ponts des Eaux et des Forêts, Ingénieur des Mines, Ingénieurs géographes
- Les métiers des gens de la mer
  - La pêche

- Le transport de marchandises et de voyageurs
- La plaisance
- Le tourisme
- La gestion des activités portuaires

-Pompiers

- Sapeur-pompier
- Equipier sapeur-pompier
- Chef d'équipe ou chef d'agrès
- Opérateur CTA (Centre de traitement des alertes)
- Chef de salle CTA

-Controleur SNCF

